

ST-DENIS info

➔ information municipale • mai-juin 2018 • N°121



MEMENTO

MAIRIE 04 74 38 28 44

Adresse mail : mairie.stdenis@orange.fr
Site : www.mairie-saintdenisenbugey.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT AU PUBLIC

- du lundi au jeudi de 14 h à 17 h
- le vendredi de 14 h à 18 h
- le samedi de 8 h 30 à 11 h 30

PERMANENCES DES ÉLUS

- Les élus(es) du Conseil municipal sont à la disposition du public lors de permanences en mairie.
- M. le Maire sur RDV tous les lundis et mercredis de 16h00 à 18h00
Tél. 04 74 38 28 44
- Les maires adjoints et conseillers délégués : tous les samedis de 9 h 30 à 11 h 30 sans RDV.

POLICE MUNICIPALE EN CAS D'URGENCE Tél. 04 74 38 38 09

ENLÈVEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

- Sacs jaunes : tous les lundis des semaines impaires.
Prochains enlèvements :
 - Lundis 7 et 22 mai
 - Lundis 4 et 18 juin
- Conteneurs ménagers : tous les mercredis.

Conseil municipal



Délibération du 5 avril 2018 - Budget

Bien entendu, le vote du budget requiert un formalisme rigoureux et complexe qui a été soumis à l'approbation du conseil municipal. Vous trouverez ci-dessous les chiffres-clés des exercices budgétaires 2017 et 2018 :

Compte administratif 2017

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 086 017 €	165 332 €
Recettes	1 251 826 €	681 423 €
Résultat 2017	+ 165 809 €	+ 516 091 €

Budget 2018

Le budget 2018 a été élaboré avec l'ensemble des commissions et le personnel qui ont été chaleureusement remerciés par le Maire et l'Adjointe en charge des finances pour leur implication dans cet exercice toujours plus complexe, notamment au vu des augmentations régulières des dépenses, mais également de la baisse des aides publiques. Force est de constater que sans la dotation de solidarité communautaire versée par la CCPA, les finances des communes du territoire seraient en danger.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 122 001 € <i>(hors virement à la section d'investissement pour 357 608 €)</i>	585 774 € <i>(hors solde d'exécution reporté : -121 481 €)</i>
Recettes	1 221 372 € <i>(hors résultat de fonctionnement reporté : 258 237 €)</i>	349 647 € <i>(hors virement de la section de fonctionnement : 357 608 €)</i>

Le montant des subventions votées pour les associations est de 41 315 €. La commune en compte une trentaine.

Principaux programmes financés en 2018 :

- travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux (écoles, bibliothèque...),
- travaux d'accessibilité Personne à Mobilité Réduite,
- travaux de mise aux normes au cimetière,
- poursuite de la révision du PLU,
- renouvellement de matériel informatique,
- remplacement de candélabres pour des solutions plus économiques,
- remplacement de bornes à incendie,
- travaux aux écoles,
- etc.



Taxes locales

Le gouvernement ayant annoncé une réforme de la taxe d'habitation, et dans l'incertitude des compensations évoquées, les élus de la commune de Saint-Denis-en-Bugey ont décidé de faire une pause dans l'augmentation des impôts locaux.

Les taux resteront identiques à 2017 :

- Taxe d'habitation : 10,91%
- Taxe foncière sur le bâti : 17,92 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 110,74 %





Conseil municipal (suite)

SIEA - Syndicat Intercommunal d'Électricité de l'Ain

Petit rappel, son activité touche aux domaines suivants :

- L'électrification
- L'éclairage public
- La communication électronique
- Le Système d'information géographique (cadastre)
- Le Gaz
- La maîtrise de l'énergie

Compte rendu sommaire de la réunion du Comité syndical du SIEA du 16 mars 2018 :

Le sujet principal abordé lors de ce Comité syndical a, bien sûr, été le déploiement de la fibre optique sur le territoire du département.

Ce projet ambitieux place l'Ain en département pilote de ce type d'équipement.

Les particuliers sont, bien sûr, intéressés par une utilisation d'internet plus fluide et plus rapide mais ce sont surtout les entreprises qui, de plus en plus, sollicitent les pouvoirs publics afin d'obtenir des raccordements haut débit.

Déployer le réseau fibré c'est donc, aussi, créer de l'activité économique dans le département.

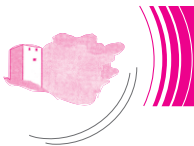
C'est ce sujet qui a été principalement abordé lors de la réunion du 16 mars à laquelle participaient plusieurs parlementaires et un représentant de l'état en charge du numérique.

C'est dire si le travail réalisé par le SIEA intéresse l'ensemble des départements français.

Localement, le conseil municipal précise que les travaux sur voirie n'avaient pas été réceptionnés vu l'état des rues !!! C'était compter sans la détermination de la municipalité ... les voies intéressées sont enfin remises en état !

D'autre part, nous précisons que la connexion à la fibre et à ses services n'est pas automatique. Chaque particulier devra faire réaliser, à ses frais, les travaux de raccordement et acquitter un abonnement.

Pour la commune la charge financière pour l'année 2017 s'est élevée à 8 400 € et s'opposera à toute augmentation supplémentaire.



Vivre ensemble ...

■ Participation citoyenne

Suite à la réunion publique tenue le 15 décembre 2017, le conseil municipal a validé notre adhésion au dispositif de participation citoyenne.

Cette démarche a été officialisée le 11 avril 2018 par la signature de la convention entre la commune, la Préfecture et la gendarmerie.

Au cours de cette réunion, Madame la Colonelle Florence Guillaume Commandante du groupement départemental de gendarmerie a rappelé :

- Que la signature d'une telle convention est l'aboutissement d'un travail de réflexion de la commune avec les différents partenaires
- Adopter ce processus n'est pas une substitution aux autorités compétentes, mais une démultiplication des yeux et des oreilles des gendarmes.
- Ce dispositif interactif de solidarité doit s'exercer dans un esprit de bien vivre ensemble.

Madame la Sous-Préfète Pascale Preiverault a souligné que ce dispositif est un outil de vigilance et de dissuasion, qu'il est destiné à porter des messages de prévention, de création de lien social et de solidarité de voisinage. Il appartient à chacun d'être attentif dans un contexte particulier.

Une quinzaine de Sandeniens et Sandeniennes se sont déclarés volontaires pour être « référents ».

Ils veillent sur nous.



■ Tranquillité de voisinage

Enfin nous sommes sortis de la froidure et des miasmes hivernaux. Le printemps est bien là et l'été approche. Avec le soleil arrivent aussi, malheureusement, quelques désagréments.

Les tondeuses, les travaux d'extérieur, les fêtes, les brélons, les chiens, les moteurs et autres perforateurs de tympans ainsi que les barbecues viennent quelques fois polluer le voisinage.

Alors, pour le bien-être de tous, quelques rappels tous simples :

Le soir, on ménage son voisinage, on baisse le son de la sono, on ne hurle pas dans les rues (si, si, ça s'est rencontré !), on ne fait pas ronfler sa meule, on veille aussi à ce que son barbecue n'enfume pas la chambre du voisin ! Le dimanche après-midi, c'est repos pour tout et tous. Silence, le temps de la sieste approche !

Un arrêté Préfectoral, du 12.08.2008 (toujours en vigueur) nous sert de fil conducteur :

« Les bruits provenant d'activités de bricolage, de diffusion de musiques, d'utilisation d'engins bruyants sont autorisés :

- les jours ouvrables :
de 8h à 12h et 14h à 19h30
- les samedis :
de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et fériés :
10h à 12h. »

Voir sur le site
www.mairie-saintdenisenbugey.fr
>> l'environnement
>> règles de bon voisinage.

*Merci à
vous tous
et bon été !*



Vie du village



Depuis de nombreux mandats, la Municipalité a toujours affiché sa politique et pris des mesures pour conserver et favoriser l'implantation de nouveaux commerces, notamment les commerces « de bouche ».

C'est ainsi que le marché bio se tient tous les vendredis après-midi sur la place Delominy (face à la Mairie) et qu'un primeur, un fromager et

un artisan traiteur vous proposent leurs produits tous les jeudis matin place de la République. Bravant parfois les éléments météorologiques, ils nous attendent pour nous régaler.

Soyons-leur fidèles et chaque fois plus nombreux, nous avons le maintien de ces services entre nos mains.

Sports et Loisirs

St Denis-en-Bugey sur la plus haute marche

Communauté Running : nous vous proposons de nous rencontrer le vendredi 18 mai à 18h30 à la salle polyvalente.

Notre objectif : Réunir tous ceux qui courent pour le plaisir !



« Les incroyables comestibles »

La démarche vise à créer un nouvel art de vivre en redynamisant les échanges locaux par le partage de fruits et légumes « bio » cultivés par les habitants et offerts librement à tous. Cette action permet de reconnecter les gens entre eux avec la Terre nourricière.

Mettre des légumes à disposition de tous dans la commune, quelle bonne idée, n'est-ce pas ? En tout cas les premiers essais en 2017 ont été appréciés.



**On plante,
on arrose et
on partage !
Et puis aussi,
on cuisine et
on fait la fête
de l'abondance
partagée
des récoltes
entre tous !**

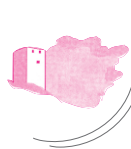


Le massif du Pré d'Amont, en repos durant l'hiver attend vos bons soins !

La réunion d'information publique qui s'est tenue à la salle polyvalente le 27 avril, a mis en lumière la volonté des participants de poursuivre l'aventure en 2018.

Nous invitons tous les Sandeniens intéressés à nous rejoindre le lundi 7 mai à partir de 14h (sous réserve d'une météo clémente) pour commencer les plantations, et prendre des photos pour l'adhésion officielle au mouvement « Les incroyables comestibles ».





DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

Les sacs jaunes de tri sélectif sont fournis par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, pour 12 mois à compter de la date de leur première remise. Les prochaines permanences auront lieu au local habituel de la mairie :

→ **Vendredi 18 mai et 15 juin**
de 15h45 à 16h45

→ **Samedi 19 mai et 16 juin**
de 10h45 à 11h45

Aucun sac ne sera distribué en dehors de ces permanences.

DÉCHÈTERIES AMBÉRIEU ET LAGNIEU

• Horaires du 1^{er} octobre au 31 mars :

→ Du lundi au samedi
8 h 30 / 12 h 00 - 13 h 30 / 18 h 00

• Horaires du 1^{er} avril au 30 septembre :

→ Du lundi au samedi
8 h 30 / 12 h 00 - 13 h 30 / 19 h 00

Mais qu'est-ce encore que ces nouveaux panneaux qui fleurissent ?

Ce sont des arrêts d'auto-stop organisé, utiles pour se déplacer en utilisant les voitures déjà en circulation sur nos chemins. Celui-ci est situé place de la République.

Grâce aux lignes d'auto-stop organisé STOP N' GO, vous voyagez facilement depuis et vers l'un des 7 arrêts du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain.

L'inscription au réseau permet de sécuriser l'auto-stop en identifiant les membres.

Gratuit et sans engagement, Stop 'n GO vous propose une nouvelle manière de vous déplacer bénéfique à la planète, aux personnes que vous rencontrez et à vous-même.

Flexible, conducteurs et passagers se rencontrent directement aux arrêts Stop'n GO et voyagent ensemble s'ils vont dans la même direction sur les lignes du réseau :



Calendrier des manifestations

MAI

Samedi 5 mai Marché aux fleurs et aux légumes - Saint Denis en fleurs

Samedi 5 mai Paëlla - SDAFC 10 h Salle du bas

Jeudi 17 mai Mâchon - Club de l'Âge d'Or 14h - 24h Salle du bas

Jeudi 17 mai Journée du sport adapté - SDAFC Centre de loisirs

Lundi 21 mai Concours de pétanque - Boule du Moulin 14h Boule du Moulin

Samedi 26 mai Repas - SAGA Salle polyvalente

Dimanche 27 mai Vide grenier - Sou des écoles Place Jean Macé + cour école

JUIN

Jeudi 21 juin Fête de la musique - Culture et partages 19h Salle du bas

Vendredi 22 juin Assemblée générale - SDAFC 19h Stade

Vendredi 29 juin Fête de l'école - Sou des écoles École

Vendredi 29 juin Assemblée générale - Société de chasse 20h30 salle du bas

Samedi 30 juin Gala de fin d'année - Danse Club de la Tour 20h Espace 1500

Samedi 30 juin Repas de fin de saison - Club de l'Âge d'Or Salle du bas

Retrouvez l'emplacement exact des arrêts sur : plainedelain.fr/mobilité

Pour tous renseignements complémentaires :

- Une permanence est prévue le 18 mai 2018 de 14h à 18h en mairie.

- Et pour les passionnés d'internet :

<http://www.plainedelain.fr/vivre-sur-le-parc/au-quotidien/covoiturage/>

